



En Champagne-Ardenne, l'Uriopss et les associations de SAP se mobilisent sur la formation professionnelle

La formation professionnelle est un facteur indéniable de qualité dans les services à la personne, pourtant les associations qui souhaitent mettre en place des formations sont confrontées à de nombreuses difficultés :

- Trouver une formation répondant à leurs attentes
- Organiser et faire financer ces formations surtout lorsque le salarié à plusieurs employeurs.
- Faire reconnaître le prix de la qualité : faire travailler des salariés formés à un coût. Il n'est pas toujours facile de le faire accepter aux clients et aux financeurs

Face à ces constats, l'Uriopss Champagne-Ardenne, dans le cadre des actions Cnar, a mis autour de la table les différentes parties prenantes de la formation professionnelle dans les services à la personne : OPCA, fédérations associatives, conseils généraux, services de l'Etat, collectivités locales, les chargés de mission du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA),

1) Comment identifier les formations et organismes de formation sur la région ?

Les participants du groupe de travail ont identifié 3 sources principales d'information :

- Les OPCA recensent, pour les organismes de formation avec qui ils ont été amenés à travailler, les thématiques de formation, le coût, les possibilités de prise en charge par le DIF...
- La Direction Régionale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, qui gère l'agrément des organismes de formation, a dans son service de contrôle une liste des formations et organismes de formation basée sur les bilans pédagogiques de ces structures.
- L'Arifor, dans le cadre de ses missions d'information sur la formation professionnelle, dispose d'une base de données qui recense les formations continues. Cependant cette liste n'est pas exhaustive : les organismes sont invités à s'inscrire dans la base mais ne le font pas tous. L'Arifor cherche également à enrichir sa base de données avec les formations initiales et développe des partenariats. Un partenariat avec l'ONISEP permettra, d'ici mars 2010, d'enrichir la base avec des formations initiales.

2) Comment les employeurs et les salariés peuvent être informés sur le montage de dossier de formation et la question du financement ?

Les participants du groupe de travail ont identifié plusieurs sources d'information :

- Agefos PME dispose de brochures d'informations synthétiques. Des informations sont également disponibles sur leur site internet
- Le Conseil régional a élaboré un guide des aides à la formation
- Les DDTEFP ont des plaquettes d'information
- Les DLA peuvent également intervenir en appui aux structures pour le montage de formations.

Les employeurs participants, issus de fédérations d'aide à domicile, sont informés et mettent en place des outils dans leurs structures.

Cependant certains employeurs, notamment dans les petites structures, peuvent ne pas se sentir concernés par la formation, se disant qu'ils sont trop petits pour y accéder. Ils peuvent également être « perdus » face à toutes les aides existantes. Ce constat est appuyé par la structure porteuse du Fonds Local Emploi Solidarité, destiné à la formation des salariés en contrat aidés. Elle constate que la plupart des employeurs sont perdus face à la diversité des aides.

Face à ce besoin d'information qu'ont les petites structures, les participants proposent d'organiser une formation des bénévoles et salariés d'association sur la fonction employeurs par le biais de la plateforme régionale de formation des bénévoles.

Les associations employeurs insistent également sur le rôle positif que doivent jouer les différents acteurs publics de l'emploi qu'est Pôle emploi, les Maisons de l'emploi, les missions locales, les PAIO, Tous n'ont pas une bonne connaissance des formations et aides à la formation dans les services à la personne. Même si a priori Pôle Emploi et les missions locales ont des référents services à la personne, bien informés sur les accès à la formation pour ces métiers.

